

Le jeudi 16 février 2023 à 20 h 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 31 janvier 2023 et 10 février 2023, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, premier adjoint suppléant, pour le maire empêché.

Membres en exercice : 17

Présents :

Franck BRISSET, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Guy TRIESTINI, Brigitte COSNEFROY, Philippe LEMARCHAND, Françoise BOUDOU, Éric TELLIER, Agnès LOUIS, Gaëtan BRISSET, Fabien LANGRENEZ, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN, Sébastien CIROU

Pouvoirs :

Patrick FAUCHON donne pouvoir à Franck BRISSET
Catherine CHASTEL donne pouvoir à Françoise BOUDOU
Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Fabien LANGRENEZ
Christelle RESSENCOURT donne pouvoir à Virginie DALBIN

**RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET TRANSFORMATION
DE LA PISTE D'ATHLÉTISME AU STADE MARCEL REGNIER**

Exposé

Dans le cadre de la rénovation du complexe sportif, le maître d'œuvre, Sport Initiatives a proposé, en lien avec la collectivité un cahier des charges pour les travaux de rénovation du terrain de football en pelouse naturelle et la transformation de la piste d'athlétisme. Le projet prévoit :

- La rénovation complète du terrain de football qui devra pouvoir prétendre à une homologation T5 par la Fédération française de football. La création d'un réseau de drainage et d'arrosage automatique sont intégrés à l'opération.
- La création d'une piste d'athlétisme de 400 m en revêtement synthétique avec la reprise complète des infrastructures. Elle sera composée de 5 couloirs sur sa ligne droite et 4 couloirs dans l'anneau. La demi-lune sud sera équipée d'un atelier de saut en hauteur et la fin de la ligne droite d'une aire de saut en longueur et de triple saut. Elle pourra répondre à un classement « incomplet » par la fédération française d'athlétisme.
- L'ensemble sera clos par une main courante ce qui définira la limite d'emprise de la prestation (hors réseaux et installation d'arrosage)

Le marché comprend un Lot unique « Terrassement - VRD / Arrosage / Sol et équipements sportifs ».

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

- 217 140 € HT pour le terrain de football
- 583 000 € HT pour la piste d'athlétisme

Arrivée de Sébastien CIROU à 20h20

Délibération

*Vu l'exposé du projet,
Vu l'avis de la commission « prospective, jeunesse et sport »,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,*

Vu la délibération 22.D.050 en date du 8 septembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- ✓ D'accepter le projet présenté, estimé par le maître d'œuvre à 217 140 € HT pour le terrain de football et 583 000 € HT pour la piste d'athlétisme
- ✓ D'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de Travaux concernés, selon une procédure adaptée
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstention	
17	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- ✓ D'accepter le projet présenté, estimé par le maître d'œuvre à 217 140 € HT pour le terrain de football et 583 000 € HT pour la piste d'athlétisme
- ✓ D'autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de Travaux concernés, selon une procédure adaptée
- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.



Pour Le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint

F.BRISSET